



25/11/2025

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2025 : ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES, PATRIMOINE, AMÉNAGEMENTS URBAINS ET PARTICIPATION CITOYENNE

Le conseil municipal de Montivilliers s'est réuni le lundi 24 novembre 2025 pour examiner plusieurs dossiers majeurs touchant à la gestion de la Ville, à son aménagement et à la participation citoyenne. Dans un contexte budgétaire national contraint, les élus ont débattu des orientations financières pour 2026 et se sont aussi prononcés sur l'avancement de projets structurants : poursuite de la rénovation de l'Abbaye, transformation d'un ancien hôtel, attribution de la concession d'aménagement du nouveau quartier à proximité de la Belle Étoile, reconversion de l'ancien office notarial, ainsi que le résultat de la première édition du budget participatif.

Débat d'Orientations Budgétaires :

Comme pour les exercices précédents, la Ville de Montivilliers aborde l'année 2026 dans un contexte budgétaire particulièrement contraint. En effet, depuis plusieurs années, les marges financières sont fragilisées par les effets cumulés des hausses de prix, de décisions gouvernementales augmentant les charges obligatoires des communes (comme l'augmentation des cotisations retraite) et réduisant les ressources (par exemple réduction de la dotation de compensation de la taxe professionnelle).

Malgré le contexte, Montivilliers fait le choix, une nouvelle fois, de n'augmenter ni la taxe foncière ni les tarifs municipaux afin de préserver le pouvoir d'achat des habitants. Elle privilégie des économies responsables, notamment par la sobriété énergétique et l'optimisation des dépenses, afin de maintenir ses dépenses utiles aux habitants. La subvention au CCAS est augmentée afin de venir en soutien aux aînés et aux publics fragiles. Le soutien aux associations ne subit aucune réduction budgétaire.

Les priorités de la Ville sont préservées. Les services publics essentiels restent financés : l'éducation et la jeunesse bénéficient du maintien des coopératives scolaires, des spectacles et de la restauration scolaire, y compris pour l'accueil des loisirs des mercredis depuis 2025, sans hausse tarifaire. La culture et la proximité continuent d'être soutenues avec la gratuité de la Bibliothèque et des propositions d'animations culturelles pour toutes et tous. La transition écologique demeure une priorité avec la poursuite du plan climat, la rénovation des bâtiments scolaires, la reconstruction d'une école, et l'adaptation du patrimoine vieillissant, notamment les bâtiments des années 1960 et l'église abbatiale pour laquelle un budget de 1,4 million d'euros a été engagé dès 2024.

L'investissement municipal reste soutenu tout en maîtrisant le recours à l'emprunt. Ainsi, l'encours de dette de la Ville a même diminué entre 2020 et 2025.

Au-delà du débat d'orientations budgétaires, les élus dénoncent les coupes budgétaires de l'Etat qui affectent les collectivités locales et ont adopté un vœu en ce sens.

Phase n°2 des travaux de rénovation de l'Abbaye

L'Abbaye de Montivilliers, classée monument historique depuis 1992, constitue un patrimoine architectural et culturel majeur pour la Ville. Fermée au public en 2018, elle a fait l'objet d'une première phase de travaux structurels permettant sa réouverture en septembre 2025. Cette étape a porté sur la rénovation du plancher du premier étage de l'aile Sud, la restauration de la poutre peinte du XVII^e siècle, la remise en peinture des murs et des menuiseries, ainsi que la sécurisation des installations incendie et la réfection des réseaux techniques. Elle a permis notamment l'installation pérenne de la Micro-Folie, musée numérique, en son sein, après trois années d'installations itinérantes.

La seconde phase de travaux vise à renforcer les capacités d'accueil de l'Abbaye, en harmonisant les espaces, améliorant l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et modifiant le classement incendie afin d'offrir une plus grande polyvalence des espaces. Concrètement, ces aménagements comprendront la création d'une liaison entre l'abbaye et la bibliothèque, l'amélioration des dispositifs d'accessibilité, la réalisation des travaux nécessaires au reclassement incendie pour augmenter la capacité d'accueil, la reprise des cheminements de la courserie extérieure, la reconfiguration de la porte d'entrée principale et le réaménagement de son accès depuis l'extérieur. Un nouvel espace extérieur est également en projet. Les habitants seront, bien entendu, associés à cette 2^e phase.

Transformation d'un ancien hôtel en 33 logements

Conformément aux dispositions adoptées en juillet 2020 et renforcées en 2023, tous les projets immobiliers de cinq logements et plus doivent faire l'objet d'une concertation préalable. Cette obligation mise en place par la Ville de Montivilliers vise à garantir l'information et la participation des habitants avant la réalisation de projets d'envergure. La concertation relative à la transformation de l'ancien hôtel se déroulera du 1^{er} au 19 décembre 2025. Durant cette période, des documents explicatifs seront mis à disposition et un registre permettra à chacun de formuler ses observations. Une réunion publique d'information aura lieu le mardi 2 décembre à 19h à la Maison de l'Enfance et de la Famille (salle de la Minot').

Au-delà de la concertation, ce projet répond à un enjeu important pour le territoire : la création de logements adaptés aux besoins des internes en médecine du Groupe Hospitalier du Havre, des étudiants et des jeunes actifs. La transformation de l'ancien hôtel Noctuel permettra de proposer 33 logements modernes et fonctionnels, contribuant ainsi à renforcer l'attractivité de Montivilliers. Un engagement est pris sur 3 ans par le Groupe Hospitalier du Havre pour réserver 16 logements afin de soutenir les professionnels de santé. Ce projet s'intègre dans une stratégie partenariale entre l'hôpital, la Ville et une entreprise permettant ainsi d'offrir des solutions concrètes pour l'accueil des futurs médecins sur le territoire.

Contrat de projet du centre social Jean Moulin

Le Conseil municipal a adopté le nouveau contrat de projet du Centre social Jean Moulin pour la période 2026-2029. Elaboré de manière partenariale, avec les agents du Centre social, les élus, les bénévoles et différents collectifs habitants, ce nouveau projet met en avant 4 axes : maintenir la position de structure ressources et relais de proximité du quartier, renforcer le soutien aux publics fragiles et prévenir les vulnérabilités, renforcer la coordination éducative autour de l'enfant et valoriser les parents, encourager l'engagement des jeunes dans la vie locale pour accompagner une insertion sociale positive.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nouveau quartier : attribution de la concession d'aménagement

Suite aux concertations pour établir un nouveau cahier des charges, et après une mise en concurrence qui s'est déroulée de janvier à novembre 2025, la Ville vient de désigner le concessionnaire qui aura la charge de réaliser le nouveau quartier, à l'ouest du quartier de la Belle Etoile.

Pour mémoire, une première procédure d'attribution d'une concession d'aménagement pour 525 logements avait été lancée en décembre 2019 sur un cahier des charges non concerté. Elle avait été déclarée sans suite début 2021 afin de relancer une concertation et d'élaborer un nouveau cahier des charges. Après cette phase, la concertation dans le cadre de la procédure de ZAC s'est déroulée du 28 novembre 2024 au 18 mars 2025. La Ville a ensuite réalisé un bilan et amendé son projet, afin de recruter l'aménageur le plus à même de réaliser le projet de nouveau quartier selon ses ambitions qualitatives et environnementales : 428 logements, sur 15 hectares, mêlant habitat collectif et individuel, terrains à bâtir, avec la nécessité de s'inscrire dans le cadre du label « Habitat et Qualité de vie ».

C'est le candidat EDIFIDES qui a présenté l'offre la plus qualitative, adaptée aux demandes de la Ville, prenant en compte l'ensemble des objectifs attendus pour le Nouveau quartier.

Maintenant que le concessionnaire a été désigné, un maître d'œuvre va pouvoir être recruté, afin de réaliser les plans d'aménagement et lancer les études nécessaires à la réalisation de ce projet. De nouvelles étapes de concertation interviendront dans cette phase.

Bâtiment de l'ancien office notarial

En 2019, la Ville a fait l'acquisition du bâtiment de l'ancien office notarial situé rue Henry Lemonnier et rue du Docteur Fortier via l'EPFN pour un montant de 400 000€.

A l'été 2022, la Ville a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt afin de céder l'ancien office notarial situé en centre-ville, à proximité du futur tramway. A ce jour, la Ville dispose d'une candidature sérieuse, portée par le bailleur social Logéo Seine et La Ligue Havraise. Le bailleur projette une partie restauration incluse de type « café joyeux », imbriquée avec un espace de co-working et une ressourcerie au rez-de-chaussée et de l'habitat en co-living dans les étages, soit 12 logements. Le projet promeut le lien social et la citoyenneté et vise à rompre l'isolement, à préserver l'autonomie, à soutenir les travailleurs en situation de handicap, et à transmettre le savoir-faire. Les élus de Montivilliers ont autorisé le rachat du bâtiment par Logéo pour mener à bien ce projet innovant.

Budget participatif

Ancrée dans une démarche de participation citoyenne, la Ville de Montivilliers a lancé la première édition de son budget participatif en 2025, doté d'une enveloppe de 25 000 € destinée à financer des projets d'investissement de proximité proposés par les habitants. Après une phase d'instruction menée par les services municipaux et l'avis du Conseil des Sages, sept projets conformes aux critères ont été retenus pour être soumis à la consultation citoyenne organisée du 1^{er} octobre au 2 novembre 2025.

La consultation a mobilisé 520 votants, témoignant de l'intérêt des habitants pour cette démarche participative.

À l'issue du vote, c'est le projet de circuit vélo mobiludique arrivé en premier, qui sera réalisé en premier, marquant le début d'une nouvelle dynamique citoyenne à Montivilliers. Les autres projets seront mis en œuvre en fonction des crédits disponibles et dans l'ordre découlant de la consultation.

Eclairage public nocturne : Le Maire annonce sa décision de rallumer entre minuit et cinq heures.

Le Maire de Montivilliers a annoncé au Conseil municipal sa décision de rallumer l'éclairage public entre minuit et cinq heures.

Fin 2022, dans un contexte d'explosion du coût de l'électricité, la Ville avait décidé d'une extinction de l'éclairage public entre minuit et cinq heures du matin.

L'explosion des coûts d'électricité avait conduit à prendre une décision radicale, au motif d'économies budgétaires nécessaires.

Trois ans plus tard, les tarifs de l'électricité, bien qu'ils restent élevés, ont cessé d'augmenter. En 2022, avant l'extinction, la dépense d'éclairage public à la charge de la ville était de l'ordre de 24 000 €. Cette extinction a permis de limiter l'explosion des coûts avec une facture quasi doublée, à hauteur de 43 000 € en 2023 et que nous réglons sur le budget 2025. L'an prochain, la ville réglera la facture 2024, revenu au niveau de 24 000 €.

L'urgence financière initiale est désormais levée. De plus, une politique de modernisation des éclairages publics va être mise en œuvre par la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, gestionnaire de 83% des mats, dès l'année prochaine en misant sur le déploiement de luminaire LED, et cela, sur l'ensemble des 3000 points lumineux à Montivilliers. Cela permettra, en outre, de persévérer dans une politique de transition écologique avec l'utilisation de cette technologie visant à contribuer à la réduction des consommations d'énergie.

Cette décision a été motivée également par les ressentis d'inquiétude pour certains et d'inconfort pour d'autres comme les travailleurs aux horaires décalés.

La reprogrammation des 60 armoires pour réenclencher l'éclairage entre minuit et cinq heures aura lieu prochainement afin qu'il soit effectif pour les fêtes de fin d'année.

Contact presse :

Edwige CHAPELLE
Responsable du service Communication
Tél. 02 35 30 96 46 – 06 18 66 19 36
edwige.chapelle@ville-montivilliers.fr

Benoît BAUDU
Chargé de Communication
Tél. 06 26 66 81 12
benoit.baudu@ville-montivilliers.fr